



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2014

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 29  
Votants : 29  
Pour Mr Gonzalez :  
23

L'an deux mil quatorze, le cinq avril à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Boucau proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du dimanche trente mars deux mil quatorze se sont réunis dans la salle Paul Vaillant Couturier sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122.8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 31 mars 2014

**Objet :**  
**Election du Maire**

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRÉSPON, C. DAVID, C. MARTIN, M.BECRET, A.MATON

**1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-José ESPIAUBE, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Monia EVENE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**2. ELECTION DU MAIRE**

**2.1 Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Guy MOSCHETTI a pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne le 07 10/4/14  
et de la publication  
le 22 10/4/14

Le Maire,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## **2.2 Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Gilles LASSABE et Louis DARRIBEROUGE.

## **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote de chaque conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné.

## **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
- d) Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 23
- e) Majorité absolue : 15

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Mr Francis GONZALEZ	23	Vingt-trois

## **2.5 Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur Francis GONZALEZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 5 avril 2014  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ